



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

2018

BILAN D'ACTIVITE

**Accompagnement
des bénéficiaires du RSA
en grande précarité**

Février 2019

SOMMAIRE

1. Présentation du pôle et de l'action	3
2. Rapport quantitatif de l'action	4
2.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action.....	4
2.2 Compositions familiales.....	4
2.3 Ages	5
2.4 Origines géographiques	5
2.5 Evolution des modes d'habitat.....	6
2.6 L'insertion professionnelle.....	7
2.7 Les modes de sorties	8
3. Evénements marquants	8
4. Problématiques rencontrées	8
4.1 L'hébergement chez les tiers.....	8
4.2 Le tissage d'un lien est une étape indispensable.....	9
5. Paroles d'usagers, témoignages, exemples	9
6. Ressources humaines	10
7. Environnement, réseau, partenariat	11
8. Plan d'actions	12

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'ADALEA intervient en direction :

- ✓ Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants,
 - ✗ **ACCUEIL ECOUTE FEMMES** : Un service d'écoute téléphonique, un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles, une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence, des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels
- ✓ Des ménages en recherche d'hébergement ou de logement,
 - ✗ Le **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor
- ✓ Des publics en grande précarité au sein de différentes actions,
 - ✗ Les **APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUES** : des appartements pour des personnes en situation de précarité souffrant de pathologies chroniques avec une équipe de professionnelles (Infirmière – psychologue – médecin – travailleur social) qui coordonnent le parcours de soins et d'insertion des personnes hébergées.
 - ✗ Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmières, des psychologues et un médecin proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.
 - ✗ Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
 - Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile
 - L'**ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public, équipe mobile intervenant sur l'agglomération Briochine
 - La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
 - ✗ L'**ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés vers une resocialisation et une autonomie financière. Notre objectif essentiel est de les amener à sortir d'une marginalisation chronique et à s'orienter vers les schémas traditionnels (dispositifs de droit commun) existants dans le département.

Les missions de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA :

Accompagner les personnes vers un processus de reconstruction, de resocialisation en s'appuyant sur un contrat d'engagement réciproque signé entre le Conseil Départemental, la personne et le référent.

Evaluer la situation de la personne dans les domaines de l'hébergement, la santé, l'alimentaire, le vestimentaire et l'accès aux droits.

Favoriser les démarches de recherche et/ou de maintien dans le logement, l'emploi, la formation...

Permettre à chacun la consolidation de ses droits, et à accomplir ses devoirs de citoyen.

Accompagner la personne dans l'expression de son mal être et de ses problèmes de santé pour favoriser des relais vers les professionnels du soin.

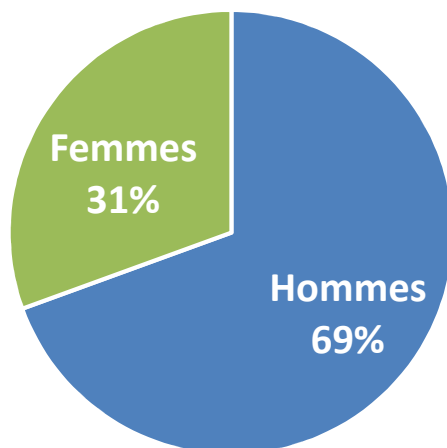
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

2.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2018, **36 personnes** ont été orientées vers le service (42 en 2017, 35 en 2016)

	Nombre 2018	% 2018	Nombre 2017	% 2017	Nombre 2016	% 2016
Hommes	25	69.44%	32	76.19%	31	88.57%
Femmes	11	30.56%	10	23.81%	4	11.43%
TOTAL	36	100%	42	100%	35	100%

La part des hommes accompagnés est toujours majoritaire par rapport à celle des femmes (69.44%) mais elles sont de plus en plus nombreuses à être accompagnées par le service.



2.2 Compositions familiales

	Nombre 2018	% 2018	Nombre 2017	% 2017	Nombre 2016	% 2016
Hommes seuls	24	68.57%	32	76.19%	31	88.57%
Femmes seules	11	31.43%	10	23.81%	4	11.43%
Non communiqué*	1	/	0	/	0	/
TOTAL	36	100%	42	100%	35	100%

Cette année, comme les années précédentes, aucune personne accompagnée n'est en situation de couple. Les personnes en situation de grande précarité sont souvent isolées.

- Il s'agit d'une personne qui vient de nous être orientée pour laquelle aucune rencontre n'a pu avoir lieu en 2018.

2.3 Ages

	< ou =18 ans	19 à 25 ans	26 à 49 ans	50 à 59 ans	> ou = 60 ans	Non communiqué	TOTAL
Nombre 2018	0	0	30	4	1	1	36
% 2018	0%	0%	85.71%	11.43%	2.86%	/	100%
Nombre 2017	0	0	33	7	1	1	42
% 2017	0%	0%	80.49%	17.07%	2.44%	/	100%
Nombre 2016	0	0	29	6	0	/	35
% 2016	0%	0%	82.86%	17.14%	0%	/	100%

En s'intéressant de plus près aux différentes tranches d'âges, on note les répartitions suivantes :

	Nombre 2018	% 2018	Nombre 2017	% 2017	Nombre 2016	% 2016
< 25 ans	0	0%	0	0%	0	0%
De 25 à 35 ans	14	40%	16	39.02%	13	48.15%
De 36 à 45 ans	14	40%	13	31.71%	10	37.03%
De 46 à 55 ans	5	14.29%	7	17.07%	2	7.41%
> 55 ans	2	5.71%	5	12.20%	2	7.41%
Non communiqué	1	/	1	/	8	/
TOTAL	36	100%	42	100%	35	100%

La population accueillie est relativement jeune : les 25-45 ans représentent 80% (70.73% en 2017, 85.18% en 2016) alors que les plus de 46 ans représentent 20% (29.27% en 2017, 14.82% en 2016).

2.4 Origines géographiques

	2018	% en 2018	2017	% en 2017	2016	% en 2016
Saint-Brieuc	34	94.44%	40	95.24%	35	100%
Saint-Brieuc Armor Agglomération	2	5.56%	1	2.38%	0	0%
Département 22	0	%	1	2.38%	0	0%
Autre département	0	%	0	0%	0	0%
Non communiqué	0	/	0	/	0	/
TOTAL	36	100%	42	100%	35	100%

Les personnes accompagnées sont majoritairement originaires de Saint-Brieuc. 22 d'entre elles (61.11%) sont domiciliées à ADALEA au 50, rue de la corderie (61.90% en 2017) et 4 (11.11%) au CCAS de Saint-Brieuc, place des droits de l'homme (7.14% en 2017).

Les services et aides apportés sont plus nombreux que dans d'autres villes du département et les personnes semblent trouver des réponses adaptées à leurs besoins :

- Parc logement plus développé,
- Diversité des services sanitaires ...

De plus, les difficultés de mobilité ne favorisent pas un éloignement de l'agglomération (pas de moyen de locomotion).

Nouvelles orientations sur l'année :

Au 01 janvier 2018, le service comptait une file active de 20 personnes dans le cadre de l'accompagnement renforcé.

Sur l'année, 16 orientations ont été réalisées :

- 13 par le Conseil Départemental (18 en 2017, 7 en 2016 et 29 en 2015),
- 2 ont été proposées par le Rond-Point d'ADALEA (Boutique Solidarité / ASEP / 115) puis validées par le Conseil Départemental,
- 1 ont été proposées par le CCAS puis validées par le Conseil Départemental.

2.5 Evolution des modes d'habitat

Il semble important de détailler les différents types d'habitat pour avoir une vision au plus juste du mode de vie des personnes accompagnées.

En début d'accompagnement :

	En début d'accompagnement	En %	En fin d'année	En %
Rue, squat, véhicule, cabane	16	44.44%	13	36.11%
Hébergement d'urgence : ALT d'urgence, Trait d'Union...	3	8.33%	1	2.78%
Hôtel - Hybritel	0	%	1	2.78%
SIAO (CHRS, ALT, Place de stabilisation, Maison relais)	0	%	4	11.11%
Hébergé chez un tiers / famille	7	19.44%	5	13.89%
Logement privé	4	11.11%	6	16.66%
Logement public	1	2.78%	1	2.78%
Autres : hospitalisation, incarcération, décès ou non communiqué	5	13.90%	5	13.89%
TOTAL	36	100%	36	100%

- **16** allocataires étaient **sans domicile**, soit **44.44%** (40.48% en 2017, 37.14% en 2016),
- **3** allocataires se trouvaient dans une **situation d'hébergement d'urgence**, soit **8.33%** (2.38% en 2017, 5.71% en 2016).

Les personnes accompagnées par le service sont, de plus en plus, en situation de grande précarité au regard de leur habitat, cette précarisation se confirme d'années en années.

A noter une baisse des personnes à la rue entre le début d'accompagnement et la fin de l'année, la plupart d'entre elles ayant trouvé d'autres solutions d'hébergement ou de logement.

D'une manière générale, si l'on prend en compte les personnes sans logement et les personnes en situation d'hébergement d'urgence, **la part des personnes dans ces situations extrêmes est passée de 52.78% à 38.89% entre le début de l'accompagnement et la fin de l'année.**

Sans nouvelles des personnes pendant trois mois, l'accompagnement RSA prend fin, un bilan est alors rédigé. Le mode d'habitat de ces personnes ne peut donc pas être renseigné en fin d'année ou d'accompagnement. Les situations de ces personnes sont répertoriées dans la catégorie « autres ».

Apporter une réponse en termes de stabilité de logement reste complexe et représente une large part du travail d'accompagnement.

A noter que 15 personnes ont fait une demande SIAO (19 en 2017, 9 en 2016) et 2 ont monté un dossier DAHO/DALO.

2.6 L'insertion professionnelle

	En début d'accompagnement	En %	En fin d'année	En %
Emploi en CDI	0	0%	0	0%
Emploi en CDD	0	0%	1	2.78%
Emploi en Contrats Aidés	0	0%	1	2.78%
Emploi en missions intérimaires	0	0%	1	2.78%
En formation	0	0%	0	0%
SANS EMPLOI	36	100%	33	91.66%
Non communiqué	0	/	0	/
TOTAL	36	100 %	36	100 %

La totalité des personnes accompagnées par le service sont sans emploi. La plupart d'entre elles ne sont pas en capacité d'être dans une démarche d'insertion professionnelle au regard de leur problématique santé.

A noter que seules 3 personnes ont le permis de conduire, soit seulement 8.33% des personnes accompagnées (11.90 en 2017).

L'accès à l'emploi demeure toujours une difficulté, les freins sont tellement importants qu'ils permettent au mieux, lorsqu'ils peuvent être levés, de favoriser une insertion sociale.

2.7 Les modes de sorties

	Nombre	%
Par les ressources	4	22.22%
AAH	1	5.55%
CDD – Contrat aidé	2	11.11%
Intérim	1	5.56%
Autres motifs	14	77.78%
Fin de la mesure d'accompagnement	2	11.11%
Sans nouvelles depuis plus de 3 mois	3	16.67%
Changement de département / déménagement	3	16.67%
Autre accompagnement (CUI – Place de Stabilisation – CHRS...)	6	33.33%
Entrée en formation qualifiante	0	0%
Incarcération > à 12 mois	0	0%
Ne relève plus d'un accompagnement renforcé	0	0%
Total des sorties	18	100%

A l'issue de l'année 2018 : 18 allocataires ne sont plus accompagnés par le service.

3. EVENEMENTS MARQUANTS

Réunion avec le Conseil Départemental

Le 02 Février 2018, une rencontre s'est déroulée au sein de nos locaux avec notre interlocutrice, Mme HEME-DUCOUT. Cette réunion a permis de travailler sur les dossiers complexes, de se mettre d'accord sur certaines orientations et pratiques.

Ce type de rencontre est important pour faciliter les collaborations entre le département et ADALEA.

Nous réitérerons cette initiative début 2019.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

4.1 L'hébergement chez les tiers

Ce type d'hébergement fait partie des habitats précaires. Ces derniers existent en effet sous diverses formes : camions / squats / colocation subie... L'hébergement chez les tiers est vécu et verbalisé de manière différente d'une personne à l'autre.

Pour certains, ils vont rester une longue période chez la même personne avec toutes les difficultés inhérentes : intimité mise à mal, demandes de « services » en contrepartie du toit... Ce type de lien se termine souvent par une rupture de l'hébergement qui se fait dans de mauvaises conditions : difficultés à récupérer ses affaires, violences (physiques et/ou verbales) ...

D'autres personnes vont plutôt opter pour changer le plus possible d'hébergements. Pour cela, elles demandent à leur entourage : « je peux dormir chez toi juste quelques jours ? ». Effectivement, moins la « colocation » dure dans

le temps et moindre sont les risques pour l'hébergé et l'hébergeant.

Par ailleurs, ce type d'habitat peut amener des complications dans l'accomplissement des démarches administratives. La personne hébergée qui souhaite établir une domiciliation auprès d'un CCAS va devoir fournir une attestation d'hébergement, or l'hébergeant refuse très souvent de la faire de crainte des conséquences.

4.2 Le tissage d'un lien est une étape indispensable

Dans le cadre de l'accompagnement RSA, la personne peut être accompagnée pendant 18 mois. Cette durée peut paraître conséquente mais en réalité elle passe très vite. Les premiers rendez-vous sont déterminants pour la suite car les personnes accompagnées verbalisent souvent le besoin d'être en confiance avec la personne qui va les accompagner. En effet, les personnes ont déjà connu, de par leurs parcours, des travailleurs sociaux avec lesquels ils ont pu connaître des difficultés. Il semble donc primordial que la personne accompagnée se sente à l'aise dès les premiers rendez-vous pour exprimer ses questions, ses doutes...

Ce tissage de lien sera travaillé tout au long de l'accompagnement car il évolue en fonction des événements de la vie.

Une autre étape importante : la fin de l'accompagnement. Elle est verbalisée régulièrement car 18 mois passent vite et beaucoup de personnes accompagnées ont des difficultés dans le rapport au temps. Pour préparer le passage de relais, la référente RSA prend contact avec la Maison du Département afin de prendre connaissance du nom du professionnel qui va prendre le relais. Il est alors proposé à la personne accompagnée un rendez-vous tripartite afin de faire connaissance avec son nouveau référent et d'expliquer les démarches qui ont été réalisées jusque-là. Cette première prise de contact est souvent facilitante pour la suite.

5. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES

Témoignage d'une Educatrice Spécialisée :

Monsieur B est accompagné par le service RSA depuis janvier. Le lien avec Mr s'est établi facilement malgré la précarité de sa situation. En effet, il présentait un état physique dégradé du fait de ses conditions de vie (addictions/dort dans la rue ou chez des tiers...).

Monsieur a très vite verbalisé le souhait d'avoir un logement pour se poser. Des démarches ont donc été faites en ce sens (entretien SIAO, demande auprès de SOLIHA).

Quelques semaines plus tard, SOLIHA a contacté Mr pour la visite d'un logement. Il s'y est présenté cependant il était alcoolisé. L'intervenante de l'organisme m'a ensuite contactée pour exprimer son mécontentement. Il a donc été important que je repositionne le contexte : Au moment de la demande la situation de Mr était moins précaire (alcool beaucoup moins présent). De plus, il était important que Mr soit confronté à la réalité.

A la suite de la visite du logement, il a reconnu avoir besoin d'un accompagnement global (ce à quoi pouvait répondre le dispositif places de stabilisation dans le cadre du SIAO).

Au vu de la fragilité de la situation, nous avons monté un dossier DAHO afin d'accélérer l'entrée en stabilisation.

Il a intégré ce dispositif le 02 juin. Le début de l'accompagnement en places de stabilisation a été difficile. Il a pu être renouvelé au niveau du contrat de séjour car il a su respecter les engagements qu'il avait fixé avec sa référente.

Mr à accéder à un logement autonome en septembre, l'accompagnement RSA a donc repris avec deux objectifs principaux :

- Continuer les démarches au niveau de la santé
- Aider Mr à se maintenir dans le logement

Il est primordial de veiller à maintenir un lien régulier avec Mr B au regard des problématiques rencontrées. Cependant, les oublis fréquents de rendez-vous et le fait de ne pas répondre au téléphone peuvent compliquer le suivi.

Mr a, par exemple, verbalisé lors d'un entretien « *Tu lâches pas l'affaire pourtant je ne suis pas simple à gérer* ».

Début janvier, la petite amie de Mr est décédée. Il a donc été encore plus nécessaire de rester présent auprès de Mr sans être intrusive.

La présence aux obsèques de deux travailleurs sociaux de l'association a été appréciée par Mr.

Il a des projets sur lesquels il faut s'appuyer pour continuer l'accompagnement malgré son mal être qui est très perceptible.

6. RESSOURCES HUMAINES

En 2018, les professionnelles bénéficient d'une supervision mensuelle.

- ↳ Enrichir sa pratique professionnelle par le biais de formations ou de conférences est également gage d'amélioration du service rendu.

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Nous sommes toujours amenées à faire appel à un réseau aussi diversifié que les situations individuelles le demandent.

Cependant, et compte-tenu du mode d'accompagnement et du public concerné, le partenariat tend non pas à s'étoffer dans différents domaines mais plutôt à se « spécialiser » et à se renforcer en lien avec les problématiques citées qui sont : le logement et la santé.

PARTENAIRES DE TERRAIN EN LIEN AVEC LA SANTE	PARTENAIRES DE TERRAIN EN LIEN AVEC LE LOGEMENT
<p><u>En interne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Point Santé <p><u>En externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - EMPP (Equipe Mobile Précarité Psychiatrie) - Hôpitaux - Cliniques spécialisées - Le CAARUD - Médecins généralistes - Médecins spécialistes ... 	<p><u>En interne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'orientation) - Le Pôle Hébergement Logement : CHRS, Place de stabilisation, ALT, Maison Relais - Le dispositif Rond-Point : Boutique Solidarité (gestion des ALT d'urgence), 115 et ASEP <p><u>En externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Centres d'hébergement d'urgence (Trait d'Union) - Bailleurs sociaux - Hôtels - Propriétaires privés - RHJ Résidences Habitat Jeunes (Sillage) - Agences immobilières...

Ci-dessous, les autres structures et organismes avec qui nous travaillons en collaboration de manière régulière :

- Structures administratives : CAF, MSA, INICIAL, CPAM, MDPH, Trésor Public, CARSAT...
- Structures sociales : C.C.A.S, Maisons Du Département (M.D.D), Centres sociaux ...
- Structures d'insertion sociale et professionnelle : SPIP, ACI, Alter ...
- Organismes de tutelles : ACAP, UDAF, APM 22.
- Structures et organismes liés à l'emploi : Pôle Emploi, Maison de l'emploi ...
- Associations caritatives : Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du Cœur, Croix Rouge, A.P.F...

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale anime le PARADS (Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux) de Saint-Brieuc. Ce dispositif vise à développer et renforcer les passerelles entre les acteurs. L'Association ADALEA est signataire de la convention PARADS et participe, en tant que membre, aux différentes actions proposées dans ce cadre.

8. PLAN D' ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

ACCOMPAGNER | **INNOVER** | **COOPERER** | **IMPLIQUER** | **S'ENGAGER**

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions.

	Rappel des perspectives pour 2018	Réalisations au 31 Décembre 2018	Perspectives pour 2019
Accompagner	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les liens avec l'interlocutrice du Conseil Départemental pour les orientations et le suivi des allocataires (rencontre à programmer) 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un RDV au moins 2 fois/mois - Accueillir la personne / se présenter / présenter le service / présenter l'association - Accompagner la personne : attentes / besoins / priorités / autonomie... - Informer la personne sur ses droits et devoirs - Amener la personne à retrouver une place citoyenne dans différents domaines - Réalisation d'un livret d'accueil - Lecture des revues spécialisées - Lecture du bulletin de veille sociale interne - Rencontre avec le service DACA pour convenir de nouvelles modalités de fonctionnement et d'articulation - Rencontres régulières et contacts réguliers avec l'interlocutrice du Département en charge des dossiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les relations de proximité avec le département pour le suivi des dossiers - Participer aux cellules d'orientation lorsque cela est possible
Innover		<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un livret d'accueil - Le site internet a été retravaillé 	
Coopérer	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider et développer le partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au comité de pilotage et aux sessions de formation du dispositif PARADS animé par le CCAS de Saint-Brieuc (convention de partenariat signée) 	

Impliquer		- Participation des personnes à des temps qui leur sont dédiés : CCRPA / temps d'échanges sur la Boutique Solidarité / travail sur le livret d'accueil...	
------------------	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--